

Qu'est-ce que l'Espéranto ?

C'est une langue qui :

- met ceux qui la parlent sur un pied d'égalité, quelles que soient leurs origines (les langues maternelles véhiculent toutes une identité, une culture, un mode de vie et de pensée),
- est un outil idéal et économique pour faciliter l'interprétation et les traductions qui pourrait être utilisé dans les organisations internationales (Commission Européenne, Parlement Européen, ONU, UNESCO,...),
- fait gagner du temps, de l'argent et beaucoup d'efforts à ceux qui veulent apprendre une vraie langue internationale car l'espéranto s'apprend plus vite,
- permet de communiquer et de voyager dans plus de 100 pays sans intermédiaire ni traducteur.

Que fait Espéranto-France ?

- Formation des enseignants d'espéranto,
- Edition de manuels et de matériel pédagogique et didactique pour les élèves et enseignants d'espéranto,
- Organisation de spectacles et festivals valorisant les langues et cultures du monde,
- Organisation de tournées de conférenciers étrangers sur des sujets méconnus ou inédits,
- Participation à divers salons et manifestations associatives, linguistiques ou culturelles,
- Edition de plusieurs publications de sensibilisation du grand public et des décideurs sur les questions liées à la communication internationale,
- Diffusion aux médias d'informations portant sur les questions de communication internationale,
- Animation de séminaires de formation pour les écoles supérieures, les entreprises et les organismes qui ont des activités internationales.

Si, vous aussi, vous tenez
à votre langue...
si vous respectez
celles des autres...
si vous voulez aller
à la rencontre des gens
partout dans le monde...



...soutenez l'action d'Espéranto-France

Espéranto-France est une association régie par la loi 1901, agréée par le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.

Aidez Espéranto-France et bénéficiez d'une **réduction d'impôts** égale à 60% de votre don (si le total de votre don ne dépasse pas 20% de vos revenus imposables). Vous recevrez un reçu qui vous permettra de bénéficier de cette déduction si vous la joignez à la déclaration n°2042 (montant à reporter page 4, ligne UD ou UF), sauf si vous effectuez votre déclaration par Internet. (CGI art. 200, loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003)

Faites-nous connaître autour
de vous, et n'hésitez pas à
photocopier ce bulletin de
soutien...

www.esperanto-france.org

4 bis, rue de la Cerisaie 75004 Paris
Tél 01.42.786.886 - Fax 01.42.780.847
info@esperanto-france.org

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 7817 du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, que vous nous avez communiquées et demander leur rectification ou leur suppression. Espéranto-France s'engage à être le seul destinataire de ces informations.

Chaque **langue** qui meurt,
c'est une **culture** qui disparaît...



Oui,
il faut **préserver**
la **diversité** des
langues et des
cultures !

Avec votre aide,
nous nous
y engageons **espéranto**
France

